

Réponses du Conseil d'administration d'EDF aux questions écrites des actionnaires posées en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2014

EDF a reçu des questions écrites de 4 associations d'actionnaires. Conformément à la loi, et en particulier à l'article L.225-108 du Code de commerce, le texte intégral des questions écrites reçues et des réponses apportées par le Conseil d'administration ont été mis en ligne sur le site internet EDF dédié à l'Assemblée Générale.

Une version synthétique des questions et des réponses apportées par le Conseil sera lue en Assemblée.

• Questions de l'Association EDF Actionariat Salarié

1°) La publication des résultats de GDF Suez laisse apparaître de nombreuses provisions pour dépréciations d'actifs en Europe (de l'ordre de 15 milliards). Gérard Mestrallet l'explique par une crise de l'énergie durable sur le continent. EDF souhaite continuer de se développer dans le gaz alors que son principal concurrent souffre de la conjoncture. Comment expliquez-vous cette orientation ? Quelle action allez-vous mener sachant que cette société est l'un des principaux fournisseurs d'EDF ?

Cette question est également à rapprocher de la question de l'Association de Défense des Actionnaires Salariés (ADAS) rappelée ci-dessous :

2°) Dans le cadre de la stratégie d'EDF, celle-ci exprimait la nécessité des « besoins de politiques énergétiques qui articulent mieux compétitivité, sécurité d'approvisionnement et environnement ». Quel est le périmètre et le contenu dans le domaine de la compétitivité ?

Réponse du Conseil d'administration

EDF, grâce à son modèle d'électricien intégré de la production à la consommation et son mix fondé principalement sur les énergies décarbonées, notamment nucléaire, hydraulique et les autres énergies renouvelables a été beaucoup moins touché que les autres énergéticiens.

Pour autant, et parce que le gaz fera partie du mix électrique dans le futur, EDF développe une stratégie gaz adaptée, en fonction de ses besoins, en particulier à partir des compétences et contrats d'Edison, plate forme gazière du Groupe, et des compétences d'ingénierie et d'exploitation de la Division Production Ingénierie Thermique.

3°) Le 29 avril le conseil d'administration d'Alstom a choisi d'avancer dans des négociations avec l'américain Général Electric tout en se ménageant la possibilité d'étudier toutes les autres offres (en particulier celle de l'allemand Siemens). Alstom étant l'un de nos principaux fournisseurs quelle votre opinion sur ce choix et quelles conséquences ce rachat aura-t-il sur la politique d'EDF vis-à-vis d'Alstom ?

Réponse du Conseil d'administration

EDF ne commente pas des opérations en cours, et il est de toutes façons difficile de prédire quelles seront les conséquences de décisions qui à notre connaissance ne sont pas prises aujourd'hui. EDF saura comme toujours s'adapter.

4/ Le 15 avril la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé qu'elle allait trouver une solution de bon sens pour qu'il n'y ait pas d'augmentation de tarif d'ici le mois d'août. Elle a aussi précisé qu'elle n'acceptait pas la fatalité selon laquelle le prix de l'énergie devait obligatoirement augmenter.

Quelles solutions avez-vous évoquées avec la ministre pour pallier ce manque à gagner ?

Avez-vous la même perception que la ministre concernant la stabilisation des prix de l'énergie ?

Réponse du Conseil d'administration

Il n'appartient pas à EDF de commenter les déclarations des responsables politiques.

5/ Que ferait EDF en cas de remise en cause par la commission européenne des tarifs de revente d'électricité négociés dans le contrat d'Hinkley Point ?

Réponse du Conseil d'administration

Le Groupe a signé un accord de principe avec le Gouvernement britannique en octobre 2013, après une négociation sérieuse, dont les principaux termes économiques et commerciaux sont nécessaires pour investir dans un tel projet. Par ailleurs le projet a été élaboré entre les parties dans le respect des principes du droit communautaire.

• **Questions de l'Association de Défense des Actionnaire Salariés (ADAS)**

6/ En cohérence avec la rémunération du Président d'EDF, nous proposons de limiter la rémunération individuelle des dirigeants du Groupe (parts fixe et variable) à un niveau maximum de 500 000 euros. Qu'en pensez-vous ?

Nous demandons également à connaître la moyenne des 10 plus hauts salaires (parts fixe et variable) du Groupe.

Réponse du Conseil d'administration

Le décret du 26 juillet 2012 plafonnant les rémunérations s'applique aux dirigeants mandataires sociaux.

Conformément aux obligations légales, nous communiquons sur le montant des dix plus hautes rémunérations versées en 2013 par EDF SA qui figure dans le bilan social et qui s'élève à 7 763 604 euros.

7/ Des actionnaires salariés sont choqués à l'idée de privatisation du secteur de l'hydraulique. Nous refusons la mise en œuvre dictée par Bruxelles de libéralisation du secteur. L'hydraulique joue un rôle essentiel dans l'organisation de la production d'électricité en France. Elle assure une cohérence indispensable et évidente de la gestion du système électrique. La proposition de Madame la Ministre de l'énergie ouvre la porte à d'autres opérateurs. Même détenu à 51 % en sociétés mixtes, des conséquences désastreuses seront inévitables tant sur le plan économique, environnemental que social, conditionnés par des stratégies opposées entre les exploitants.

Comment le Groupe EDF va faire prévaloir ses arguments afin que le secteur de l'hydraulique puisse continuer à contribuer au développement de l'entreprise en France ?

Cette question est rapprochée de la question de l'Association Energie en Actions ci- dessous :

8°/ Concessions hydrauliques

Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises, notamment lors des précédentes Assemblées Générales, sur le sujet de la remise en concurrence de concessions hydrauliques en France en soulignant votre optimisme sur les atouts d'EDF pour conserver une très grande partie des concessions actuelles, et en gagner de nouvelles. Les pouvoirs publics semblent aujourd'hui vouloir privilégier un nouveau dispositif "régionalisé" susceptible de conduire à un "tronçonnage" des concessions hydrauliques, et à des désoptimisations impactant la valeur du Groupe. Ce dispositif pose des questions nouvelles de partage de risques, de responsabilité et de revenus pour les acteurs. Dans ce contexte, comment entendez-vous défendre les intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires minoritaires ?

Réponse du Conseil d'administration

Les dispositions relatives aux concessions hydrauliques sont du seul ressort des pouvoirs publics et ne sont pas encore connues.

EDF est le 1er hydraulicien européen et saura faire valoir ses atouts et ses compétences.

9°/ Quelle politique énergétique européenne ? Voilà une question récurrente où Bruxelles n'a cessé de prôner la concurrence pour faire baisser les prix.

La situation énergétique en Europe est marquée notamment par plus de dépendance dans l'approvisionnement, par l'augmentation des gaz à effet de serre et où l'accès pour tous à l'énergie est loin d'être une réalité.

L'Europe a besoin d'une politique énergétique cohérente, favorisant une répartition des moyens de production, de développer et moderniser les réseaux pour le transport et la gestion du système électrique.

Y-a-t-il des avancées dans ce domaine, comment le Groupe EDF s'engage sur cette refondation ?

Réponse du Conseil d'administration

Il n'y a pas de convergence aujourd'hui entre les politiques énergétiques des différents pays européens, et EDF respecte les politiques de chacun des pays dans lesquels il est implanté. EDF apportera naturellement sa contribution à toute évolution des politiques européennes et soutient en particulier la stratégie de l'Europe de décarbonation de la production électrique à un coût raisonnable pour préserver sa compétitivité à long terme.

• **Questions du Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF**

10°/ Lors de la présentation des comptes vous avez annoncé que la dette de l'entreprise était en baisse et parfaitement maîtrisée à 35,5 milliards d'euros contre 39,2 milliards l'année dernière. Or si on incorpore les emprunts hybrides le constat est tout autre puisque la dette augmente de plus de 2 milliards. Pourquoi avoir recours à ces émissions hybrides coûteuses qui masquent la réalité de l'endettement de l'entreprise ?

Cette question est rapprochée de la question de l'Association Energie en Actions rappelée ci-dessous :

11% Financements hybrides

Suite aux émissions en janvier 2013 et janvier 2014, en plusieurs tranches de « titres subordonnés à durée indéterminée », le groupe EDF détient aujourd'hui 10 milliards d'euros de financements « hybrides », représentant près de 30% de l'endettement financier net (35,5 Mds€ au 31/12/2013). Dans la dernière communication au marché, vous avez annoncé que : « Cette émission constitue la deuxième phase du programme inauguré en janvier 2013 pour constituer à terme un montant de titres subordonnés cohérent au regard du portefeuille d'actifs industriels en développement. »

Pourriez-vous tout d'abord nous préciser quel est l'objectif poursuivi à moyen terme ? (quelle limite à l'utilisation de ces produits financiers ?)

Ce type d'obligation présente l'avantage de ne pas être considéré aujourd'hui par les agences de notation comme de la dette mais comme des capitaux propres, d'où un intérêt pour le Groupe en terme d'affichage de ratios financiers, mais en contrepartie d'un coupon plus élevé par rapport aux obligations classiques (vous annoncez ainsi une charge financière de 500 M€ par année pleine, soit un intérêt moyen de 5 %). Pourriez-vous nous préciser l'intérêt réel pour le groupe EDF, ainsi que le surcoût en année pleine de ces financements : à court terme, et à moyen terme dans le cas d'un non-exercice de l'option de remboursement au pair à la main d'EDF (fixée aux dates de paiement du coupon au-delà d'une certaine durée contractuelle) ?

Comment avez-vous évalué les risques : financiers (nouvelle baisse des taux d'intérêt dans un scénario de déflation), « réglementaires » (évolution des normes IAS requalifiant ces émissions), voire évolution des positions des agences de notation ?

Réponse du Conseil d'administration

EDF a procédé à plusieurs émissions hybrides en janvier 2013 et janvier 2014 pour un montant total de 10,2 milliards d'euros. Ces émissions hybrides sont comptabilisées à 100 % en fonds propres selon les normes IFRS et à 50% par les agences de notation. Elles participent ainsi au renforcement de la structure financière du Groupe et constituent un outil particulièrement adapté au financement des actifs en construction non encore contributifs à l'Ebitda, dont la valeur cumulée s'élève à près de 11 Mds€ au 31 décembre 2013, comme par exemple Flamanville 3 et le terminal méthanier de Dunkerque.

Le coupon moyen des obligations hybrides émises en 2013 est de 5,25% et de 3,75% après impôts mais ne saurait être comparé à celui d'une levée de dette senior compte tenu de leur classification comptable en fonds propres. L'investisseur s'expose à la possibilité laissée à l'émetteur de différer le paiement du coupon et de ne pas rembourser le capital à la date d'échéance prévue. Ces risques sont rémunérés à travers une prime dite de « subordination ». Selon les tranches, cette prime se situe dans une fourchette historiquement basse de 150 à 230 points de base.

En cas d'évolution du traitement comptable ou de la position des agences, EDF dispose d'une option de remboursement anticipée à 101% du capital nominal.

En cas de non exercice de l'option de remboursement à la date prévue, les termes de souscription prévoient d'une part une augmentation du coupon et d'autre part la perte du bénéfice du traitement de 50% par les agences.

12°/ Depuis qu'EDF Energies Nouvelles est au sein du groupe le rythme des cessions s'est fortement accéléré au point de se poser la question concernant la stratégie d'EDF EN sur le long terme. Pouvez-vous nous éclairer sur le sujet ?

Réponse du Conseil d'administration

La stratégie du Groupe est d'être un des premiers développeurs de projets dans le domaine des énergies renouvelables et nous sommes déjà parmi les premiers en Europe.

Le portefeuille d'actifs détenus en propre par EDF EN a vocation et continue de croître au fil du temps: il a atteint 4,76 GW nets fin 2013, en augmentation de plus de 500 MW nets sur l'année, ce qui est en ligne avec la croissance des années précédentes.

En nombre de MW, les cessions réalisées par EDF EN augmentent effectivement au fil du temps, mais cela s'explique tout simplement par le volume de projets développés. Au total, la proportion de projets vendus demeure donc à peu près stable au fil du temps, et donc le parc en gestion s'accroît en conséquence chaque année, puisque nous restons en général gestionnaires des actifs que nous revendons. Cette dynamique de développement nous permet de capter une partie significative de la valeur des projets sans immobiliser pour autant des capitaux pendant 20 ans.

En 2013, près de 40% des investissements de développement du Groupe ont été consacrés aux énergies renouvelables. Le Groupe s'est d'ailleurs engagé en tant qu'industriel responsable à augmenter les capacités renouvelables chaque année, ce qu'il a fait en 2013 avec une hausse de 3,6%.

• Questions de l'Association Energie en Actions

*13°/ Hypothèses d'évolution de la demande retenues à moyen terme
Certains énergéticiens, dont un des principaux concurrents d'EDF, revoient leurs prévisions allant maintenant jusqu'à anticiper une baisse des consommations d'électricité et de gaz en Europe tout particulièrement dans les pays où EDF est le plus présent, et en déduisent de lourdes dépréciations comptables d'actifs et de goodwill dans leurs comptes.*

Qu'en est-il pour le groupe EDF en Europe :

- Pour son parc de production thermique charbon et gaz ?

- Pour ses actifs gaziers : stockages et terminaux méthaniers ?

Cette situation actuelle, de nature à remettre en cause la stratégie d'investissement du groupe EDF, vous semble-t-elle pérenne ?

Réponse du Conseil d'administration

A chaque arrêté des comptes, et conformément à la norme IAS 36, le Groupe détermine s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Par ailleurs, au moins une fois par exercice, le Groupe effectue un test de dépréciation des actifs intégrant un goodwill ou un actif incorporel à durée de vie indéterminée.

En 2013 en Europe, EDF a ainsi déprécié pour 125 millions d'euros d'actifs dans la production thermique charbon et pour 301 millions d'euros dans la production d'électricité à partir du gaz. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs de stockages et terminaux méthaniers. Les montants restent en proportion de la taille du parc d'actifs de production thermique et gazier du Groupe et de son exposition à la volatilité des prix de marché, une proportion et une exposition réduite en comparaison d'autres entreprises du secteur. Quant à l'évolution de la situation nous vous renvoyons à la réponse donnée aux questions 1 et 2.

14°/ Dividende : modalités de paiement du solde

Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, se permet de revenir sur les modalités de paiement du dividende, déjà abordées dans sa question posée à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013.

Au regard du niveau élevé des besoins d'investissements opérationnels du Groupe et d'un free cash flow négatif pour la 4ème année consécutive, Energie en actions :

- se félicite de la Quatrième résolution proposée (Paiement en actions des acomptes sur dividende – délégation de pouvoirs au Conseil d'administration),*
- demande pourquoi le Conseil d'Administration n'a pas proposé l'option de paiement en actions sur tout ou partie du solde du dividende, d'autant plus que le versement en actions des dividendes a été exclu du champ de la contribution sociale de 3% sur les dividendes distribués.*

Réponse du Conseil d'administration

Cette option reste ouverte pour le futur, mais compte-tenu des résultats et des perspectives, le Conseil a décidé de proposer un paiement en numéraire pour le dividende au titre de l'exercice 2013.

15°/ Evolution de l'ARENH et des tarifs de vente en France

Un des enjeux importants pour la valorisation d'EDF est le parc nucléaire, et le prix de l'ARENH, dont la formule de calcul (représentatif des conditions économiques de la production du parc nucléaire existant) devait normalement être fixée au plus tard fin 2013. Dans un communiqué de presse du 22/10/13, les Ministres ont annoncé « maintenir le prix de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) à 42 € par mégawattheure jusqu'à la publication du décret visant à fixer une méthodologie de calcul du prix de l'ARENH, conformément aux engagements de la France envers la Commission Européenne » en précisant que « Ce décret sera publié d'ici la fin du premier trimestre 2014 ». Le gouvernement a été remanié fin mars 2014, et depuis le décret n'a toujours pas été publié. Quand pensez-vous que décret sera enfin publié ?

A quelle échéance prévoyez-vous la répercussion effective dans les tarifs de vente des coûts du nucléaire ?

Les livraisons d'électricité, dans le cadre de l'ARENH, ayant représenté un volume de 64,4 TWh en 2013, comment voyez-vous leurs évolutions dans les prochaines années, dans un contexte notamment de suppression à partir du 31/12/2014 des tarifs de vente d'électricité aux clients « non domestiques » ?

La presse a récemment fait état d'une renégociation des conditions de prix de vente (avec une baisse de prix pour se rapprocher de l'ARENH) qui aurait été engagée entre EDF et les industriels « électro-intensifs » réunis dans Exeltium. Qu'en est-il en pratique, et quel pourrait être l'impact de cette renégociation sur les résultats d'EDF ?

Réponse du Conseil d'administration

Un projet de texte de décret fixant la méthodologie du prix de l'ARENH a été soumis à consultation en mars 2014, il doit également être soumis à l'avis du Conseil d'Etat, de l'Autorité de la concurrence et de la CRE. Le calendrier de publication du décret n'est pas encore connu.

16°/ Croissance d'EBITDA liés aux nouveaux investissements -

EDF est l'énergéticien qui investit le plus en Europe. Pourriez-vous nous préciser vos hypothèses actuelles de génération d'EBITDA dans les prochaines années liés aux investissements de développement, et notamment aux plus importants comme l'EPR de Flamanville et le terminal méthanier de Dunkerque ?

Réponse du Conseil d'administration

Les projets d'investissements significatifs du groupe EDF sont soumis à la validation du comité d'engagement Groupe et du Conseil d'administration, et doivent répondre à un certain nombre de critères de rentabilité. Les grands investissements du Groupe participeront à l'Ebitda dès lors qu'ils seront mis en service, et c'est notamment le cas de Flamanville 3 et du terminal méthanier de Dunkerque. Par ailleurs, le Groupe rend compte régulièrement de sa prévision globale d'Ebitda, conformément aux pratiques de place, et non pas projet par projet.

17°/ Compteurs « communicants » Linky

Energie en actions, association indépendante d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, se permet de renouveler sa question posée à l'AG 2013, sur la finalisation du mécanisme de financement de l'important investissement Linky. Alors que le document de référence précise (p 12) que : « Le déploiement par ERDF des compteurs « communicants » (Linky) a été planifié et segmenté en deux vagues, avec les premiers appels d'offres pour la fourniture et la pose de trois millions de compteurs qui devraient être déployés d'ici 2016 », pourriez-vous nous préciser :

- Si la décision de remplacement de 35 millions de compteurs a été prise ?

- Dans l'affirmative, confirmez-vous un déploiement d'ici 2020 et un coût total d'investissement de 5 Milliards d'euros ?

Pourriez-vous également nous préciser le mécanisme de financement envisagé ainsi que la rentabilité attendue pour le groupe EDF de cet important investissement ?

Enfin, pourquoi dans votre communication financière exclure Linky du montant des Investissements nets du Groupe, et de l'objectif d'un cash flow après dividendes positif en 2018 ?

Réponse du Conseil d'administration

La consultation publique concernant le cadre réglementaire du projet de compteur communicant Linky a été lancée par la CRE le 30 avril 2014 afin d'aboutir sur une délibération tarifaire ad hoc Linky à l'été 2014. Compte tenu du caractère exceptionnel du projet avec près de 5 milliards d'euros à investir entre 2015 et 2021 pour la pose de 35 millions de compteurs, le dispositif à venir intègre une couverture des charges de capital ad hoc et une régulation incitative adaptée aux risques industriels et financiers du projet.

Depuis que vous aviez posé la question l'an dernier, la généralisation a été lancée. Après une première tranche de 3 millions de compteurs, validée par le Conseil d'administration, la montée en charge continuera à compter de 2017 de façon progressive avec pour objectif un déploiement des 35 millions de compteurs à l'horizon 2021.

Le Groupe a isolé le projet Linky de sa Vision 2014-2018 parce que le projet est auto-financé du fait de la régulation spécifique envisagée et des économies qu'il générera. En ce qui concerne les clients, ils n'auront rien à régler lors de l'installation du système de comptage et cela n'augmentera pas leur facture d'électricité.